

# Réunion du 30 Juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 30 juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents: Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Anaïs FROMENT, Marcelle MAYONADE, Fannie TUAILLON, Martine SAINT-PAUL, Monique BARON, Julie DORLET-PELLETIER, Dominique DUMAS

MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Pierre ROMIEU (arrivé à 19h20) , Guy LAFORTUNE.

## Membres absentes et excusées :

Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Julie DORLET-PELLETIER

Mr Guy Lafourture est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour : Modificatif rajouté en séance : Subvention au collège de Mur pour le voyage à Madrid

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité

## DELIBERATIONS

### 1. Décision Modificative N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21578-60 : SIGNALTIQUE		1 896.48 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 896.48 €</b>		
D 2313-85 : Réhabilitation Maison KASPERS	21 095.73 €			
D 2315-10001 : ECLAIRAGE PUBLIC		1 553.00 €		
D 2315-10008 : VOIRIE		15 114.25 €		
D 2315-83 : PARC DE LA CORETTE		2 532.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>21 095.73 €</b>	<b>19 199.25 €</b>		
<b>Total</b>	<b>21 095.73 €</b>	<b>21 095.73 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Cette décision modificative a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

### 2. Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la raison et les nouvelles modalités objets de cette délibération.

Le principe de publication par messagerie électronique qui est adopté par la commune de Mur de Barrez, ne donne pas lieu à délibération.

Toutefois, le principe d'une mise à disposition du public des documents en mairie est validé.

### **3. Délibération pour la Rétrocession d'une Concession**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal l'objet de cette rétrocession au cimetière de Mur de Barrez. Cette concession dans le nouveau cimetière n'a jamais été utilisée, la personne ayant acheté une case au columbarium. La concession sera remboursée au prix d'achat soit 240 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords à l'unanimité, pour cette rétrocession et son remboursement.

### **4. Délibération concernant une Subvention au Comité d'Animation**

Avant information sur cette subvention et délibération, Monsieur le Maire quitte la séance  
La proposition d'un spectacle de rue le 11 août sur le parc de la Corrette est présentée aux membres du conseil municipal.  
Le montant de cette animation est de 1200 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords

- 10 voix pour
- 5 voix contre

La subvention de 1200 euros au comité d'animation pour cette manifestation est adoptée.

Monsieur le Maire est invité à revenir en réunion.

### **5. Délibération adoptant l'opération : travaux de refonte de l'espace d'accueil du public dans les locaux de la mairie, les devis et son plan de financement.**

Mme Lucette Fontange nous présente la situation.

Suite retour DETR, subvention à hauteur de 30%

Sur les 15000 euros, 4500 euros de subvention et 10500 euros de financement par la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords à l'unanimité sur cette délibération

### **6. Délibération adoptant l'opération : Mise en place de l'adressage, les devis et son plan de financement**

Mme Lucette Fontange nous présente la situation.

Suite retour DETR, subvention à hauteur de 35%

Sur les 2520 euros, 882 euros de subvention et 1638 euros de financement par la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords à l'unanimité sur cette délibération

### **7. Délibération adoptant l'opération : Travaux sur la voirie communale, les devis et son plan de financement**

Mme Lucette Fontange nous présente la situation.

Suite retour DETR, subvention à hauteur de 25%

Sur les 50 235.35 euros, 12 558.84 euros de subvention et 37 676.51 euros de financement par la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords à l'unanimité sur cette délibération

### **8. Délibération Subvention au collège de Mur pour le voyage à Madrid**

Monsieur le Maire nous présente l'objet de cette délibération pour subventionner à hauteur de 50 euros les 5 enfants de 5<sup>ème</sup> de la commune qui ont été en voyage scolaire à Madrid.

Monsieur le Maire propose une subvention de 250 euros au collège.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords à l'unanimité pour une subvention de 250 euros.

## QUESTIONS DIVERSES

Projet Ecoles : Rappel et synthèse par Yannick Delmas des réunions sur les écoles qui ont eu lieu avec les mairies de Taussac et de Mur.

- Réunion et visite des écoles entre les 2 mairies le 20 juin à Taussac puis à Mur
- Réunion avec Aveyron Ingénierie le mercredi 23 juin sur ce projet école avec également les 2 communes de Taussac et Mur. Réunion en lien également avec le projet commune nouvelle.
- En complément, M le Maire fait un point sur le nombre d'élèves et les perspectives.

Projet commune nouvelle : M le Maire rappelle et fait une synthèse des réunions

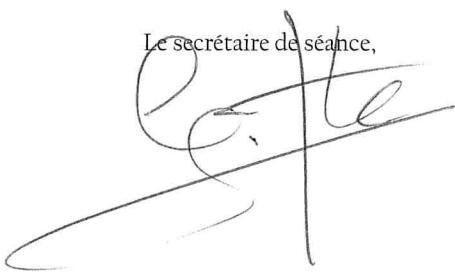
- Le 23 juin, en complément de la réunion sur le projet écoles, Aveyron Ingénierie a évoqué ce que peut être une commune nouvelle, les options et les perspectives d'organisation du projet.
- Le diaporama présenté par Aveyron Ingénierie sera diffusé dans les jours à venir.

Sentiers de l'imaginaire

- Marcelle Mayonade et Bernard Dubedat nous font une synthèse de la réunion qui a eu lieu à Saint Flour et au château de Mur
- Point principal relevé : accueil de scouts qui doivent venir 1 semaine à Mur pour divers travaux dans des jardins

Séance close à 23h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

